

A voté !
Vos élu(e)s
Vos voix
Vos projets
LIRE P.4

Trait d'union



LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

81 avenue Frédéric Mistral 84400 Apt
Lundi au jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h - 13h à 16h
04 90 04 49 70
contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr
[facebook / paysaptluberon](#)

LE LIEN – BUS FRANCE SERVICES

07 85 10 33 80 - 06 42 21 53 28 - 06 20 25 06 77
lelien@paysapt-luberon.fr

PETITE ENFANCE

Gestion administrative et budgétaire
04 86 69 26 08
spe@paysapt-luberon.fr

Relais Petite Enfance (RPE) – Guichet Unique
04 86 69 26 06 – 06 32 64 15 54
rpe@paysapt-luberon.fr

Lieu d'Accueil Enfants – Parents / LAEP
04 90 05 57 87 – 04 86 69 26 08
laep@paysapt-luberon.fr

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE INTERCOMMUNAL

208-240 avenue Philippe de Girard 84400 Apt
04 90 75 36 01
conservatoire@paysapt-luberon.fr
www.conservatoiredemusiquepaysaptluberon.fr

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PAYS D'APT LUBERON

788 avenue Victor Hugo 84400 Apt
04 90 74 03 18
oti@paysapt-luberon.fr / www.luberon-apt.fr

TAXE DE SÉJOUR

04 90 72 71 31
taxedesejour@paysapt-luberon.fr

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

04 90 04 49 70
contact@paysapt-luberon.fr

CAP LUBERON

Pôle intercommunal de services aux entreprises
04 90 75 75 00 / 07 85 06 97 66
capluberon@paysapt-luberon.fr
www.cap-luberon.fr

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

07 88 26 24 19
contact@paysapt-luberon.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT

Accueil siège CCPAL
Lundi au jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h - 13h à 16h
04 90 04 49 70
servicedeseaux@paysapt-luberon.fr

ASTREINTE / EAU

- CCPAL au 06 76 98 75 77 : Apt, Auribeau, Buoux, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Céreste-en-Luberon, Gignac, Lagarde-d'Apt, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Sivergues, Viens.
- SUEZ au 09 77 40 11 36 : Bonnieux, Gargas, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Villars.

ASTREINTE / ASSAINISSEMENT

- CCPAL au 06 76 98 75 77 : Apt, Auribeau, Buoux, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Céreste-en-Luberon, Joucas, Gargas, Gignac, Goult, Lacoste, Lagarde-d'Apt, Lioux, Murs, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sivergues, Viens, Villars.
- SUEZ au 09 77 40 11 36 : Bonnieux, Ménerbes.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

Accueil Siège CCPAL
Lundi au jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h - 13h à 16h
04 90 04 49 70 / spanc@paysapt-luberon.fr

DÉCHETS - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Actualités et informations générales
contact@sirtom-apt.fr / www.sirtom-apt.fr :

- Déchetterie d'Apt
- Déchetterie de Coustellet
- Déchetterie de Sault
- Déchetterie de Viens

Édito

PAR GILLES RIPERT

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON



Le 16 avril dernier, les élus communautaires m'ont accordé une nouvelle fois leur confiance en m'élisant à la présidence de notre Communauté de communes pour un troisième mandat. Je les en remercie sincèrement.

Cette nouvelle mandature débute avec une équipe renouvelée. Notre conseil communautaire accueille 11 nouveaux maires

sur les 25 communes que compte le territoire, dont 2 connaissaient déjà bien le fonctionnement de l'intercommunalité en tant que vice-présidents. Je leur souhaite à nouveau la bienvenue. Leurs regards et leurs expériences seront autant d'atouts pour construire, ensemble, les projets de notre territoire.

Notre feuille de route reste la même ; améliorer le quotidien des habitants et poursuivre les projets engagés

Notre feuille de route reste la même : améliorer le quotidien des habitants et poursuivre les projets engagés ces dernières années et accompagner les communes. Certains projets franchissent aujourd'hui une étape importante, à l'image du futur pôle culturel intercommunal, fruit d'un travail collectif mené par les élus et les services.

La Communauté de communes est parfois discrète, mais son action est bien réelle.

Chaque jour, elle intervient dans de nombreux domaines qui participent à la qualité de vie des habitants, souvent sans qu'ils en aient pleinement conscience.

À travers ce nouveau numéro du Traité d'Union, partez à la découverte de votre Communauté de communes. Au fil d'une journée rythmée par le quotidien de plusieurs habitants, vous verrez comment l'intercommunalité agit, souvent sans qu'on y pense, à travers les nombreux services qu'elle assure. Vous y découvrirez également les élus qui composent le conseil communautaire, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

J'espère que ce numéro vous permettra de mieux connaître votre Communauté de communes et l'action qu'elle mène, chaque jour, à vos côtés.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Sommaire

4 - SPÉCIAL ÉLECTIONS :
découvrez le visage de vos nouveaux élus

7- PAS UN JOUR SANS MA COMCOM !

10 - INTERVIEW :
Gilles Ripert se livre sur ce nouveau mandat

12 - QUI, QUOI, COMMENT ?
Le fonctionnement de votre intercommunalité

16 - L'AGENDA :
pour tout savoir et ne rien rater

Directeur de la publication :
Gilles Ripert

Directeur de la rédaction :
Emmanuel Bohn

Rédaction :
Service communication avec les services de la Communauté de communes

Direction artistique :
jerome@y-old.com - www.y-old.com

Impression sur papier recyclé :
L'Imprim - Apt

Tirage :
3 700 exemplaires

(informations connues au moment de l'envoi en impression)



Vos élu(e)s, vos voix, *vos projets et un* exécutif renouvelé



" Une intercommunalité, c'est d'abord des femmes et des hommes qui s'engagent pour un territoire. C'est avec cette conviction que les 48 membres du conseil communautaire titulaires (et 21 conseillers suppléants) de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon ont pris leurs fonctions le 16 avril 2026. Je vous propose de découvrir les visages de celles et ceux qui œuvrent désormais pour votre territoire. Ce " trombinoscope " vous présente les membres du conseil communautaire. Une façon pour vous de mettre des noms et des visages sur des projets, et de mieux comprendre qui agit pour vous au quotidien. "

PRÉSIDENT : GILLES RIPERT - Maire de Caseneuve, Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)

10 VICE-PRÉSIDENTS



JEAN AILLAUD
Maire d'Apt
Vice-président délégué aux Finances, à la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



LUCIEN AUBERT
Maire de Jouxas
Vice-président en charge des services techniques



CHRISTIAN BELLOT
Maire de Saint-Saturnin-lès-Apt
Vice-président délégué à l'autorisation du droit des sols (ADS), l'agriculture et les relations avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) et l'Établissement Public Foncier (EPF)



CHARLOTTE CARBONNEL
Maire de Saint-Martin-de-Castillon
Vice-présidente déléguée à la petite enfance et à la jeunesse



CHRISTINE FLORENT
Maire de Goult
Vice-présidente déléguée à la communication, la santé, le Contrat Local de Santé (CLS) et la Maison France Services



PATRICK MERLE
Maire de Ménerbes
Vice-président délégué au développement économique, au pôle intercommunal de services aux entreprises " Cap Luberon ", à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), au contrat de ville, au programme « Petites villes de demain » (PVD) et à l'animation du parc de loisirs du plan d'eau de la Riaille à Apt



PASCAL RAGOT
Maire de Bonnieux
Vice-président en charge du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), du Programme local de l'habitat (PLH) et du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)



FRÉDÉRIC SACCO
3^{ème} adjoint de la ville d'Apt
Vice-président délégué à la transition écologique, à l'aménagement et à la structuration des mobilités



DOMINIQUE SANTONI
2^{ème} adjoint de la ville d'Apt
Vice-présidente déléguée au Tourisme, Opérations Grands Sites (OGS) et Grands projets



PATRICK SIAUD
2^{ème} adjoint de la ville de Gargas
Vice-président en charge du plan communal de sauvegarde (PCS) et du plan intercommunal de sauvegarde (PICS), de la sécurité des biens et des personnes et de l'égalité femmes-hommes

27 MEMBRES DU BUREAU

1 PRÉSIDENT, 10 VICE-PRÉSIDENTS ET 16 MAIRES OU LEURS REPRÉSENTANTS



DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS :

GÉRARD BAUMEL – Maire de Céreste-en-Luberon • ALEXANDRE BERGODAA – Maire de Murs • GISÈLE BONNELLY – Maire de Roussillon • MARYSE BONNET – Maire de Lagarde d'Apt • JEAN-PIERRE BOYER – Maire de Saignon • MARTINE CALAS – Maire de Sivergues • ROLAND CICERO – Maire d'Auribeau • PATRICE FOURNIER – Maire de Lioux • PATRICE HIVERT – Maire de Buoux • ROGER ISNARD – Maire de Castellet-en-Luberon • GUILLAUME JEAN – Maire de Rustrel • CHRISTOPHE MEZARD – Maire de GIGNAC • LUC MILLE – Maire de Saint-Pantaléon • BRUNO PITOT – Maire de Lacoste • FRÉDÉRIC ROUX – Maire de Viens • THOMAS SAMPIETRO – Maire de Villars



DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS :

PATRICK BONNET
Conseiller municipal, Apt

CHRISTOPHE CARMINATI
Conseiller municipal, Apt

CÉLINE CELCE
Conseillère municipale, Apt

LAURENT COASTAGLIOLA DI FIORE
Conseiller municipal, Apt

SOPHIE DELAYE
3^{ème} adjoint,
Saint-Saturnin-lès-Apt

JUSTINE ESCHENBRENNER
Conseillère municipale,
Gargas

JANET GUEVEL TAVOLINI
Conseillère municipale, Apt

PATRICK ICARD
1^{er} adjoint, Roussillon

SANDRINE ISSON
1^{ère} adjoint,
Saint-Saturnin-lès-Apt

LAURE KALTENBACH-FOURNIER
Conseillère municipale, Apt

CHARLOTTE KHALFAOUI
8^{ème} adjoint, Apt

EMMANUEL LAURO
7^{ème} adjoint, Apt

GAËLLE LETTERON
4^{ème} adjoint, Apt

CÉDRIC MAROS
1^{er} adjoint, Apt

PIERRE MARTIN
Conseiller municipal, Gargas

INÈS MAYSTRE
Conseillère municipale, Apt

EL HADJI NDIOUR
5^{ème} adjoint, Apt

ISABELLE NOTARIANNI
6^{ème} adjoint, Apt

FLORENCE QUAGHEBEUR
Conseillère municipale, Gargas

MARC RICHARDOT
Conseiller municipal,
Saint-Saturnin-lès-Apt

FLORENCE SAOUDI*
Conseillère municipale, Apt
(* démissionnaire en date du 8/07/2026)

Pas un jour sans *ma Com Com !*



" Chaque jour, vous bénéficiez de services qui facilitent votre quotidien, la plupart du temps sans en connaître toute l'organisation. De la petite enfance à la transition écologique, en passant par la culture, l'eau, l'environnement ou encore l'accompagnement des habitants, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon agit au plus près de vos besoins. À travers cette journée, découvrez comment les compétences et les actions de la Communauté de communes se concrétisent dans votre vie de tous les jours..."

EMMANUEL BOHN
Directeur général des services (DGS) de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

8:00 - Charlotte dépose sa fille de 2 ans à la crèche intercommunale avant de rejoindre son travail. Un service qui facilite l'équilibre entre vie sociale, vie familiale et professionnelle.

La CCPAL gère 7 crèches intercommunales, un Relais Petite Enfance et un Lieu d'Accueil Enfants-Parents répartis sur le territoire.

8:30 - Julie prépare les vacances de ses deux enfants, dont un se trouve en situation de handicap. Grâce au Centre social intercommunal Lou Pasquié, elle trouve des solutions d'accueil et d'activités adaptées à leurs besoins.

La Communauté de communes soutient financièrement le centre social, favorise la coordination des acteurs jeunesse et accompagne des actions collectives en faveur de l'accueil des enfants.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9:00 - Jules travaille dans la zone d'activités des Triquefauts et réfléchit à créer sa propre entreprise. Il se renseigne auprès de CAP LUBERON pour être accompagné dans son projet.

La CCPAL soutient le développement économique local à travers la gestion de 10 zones d'activités et d'un pôle de services dédié aux entreprises.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

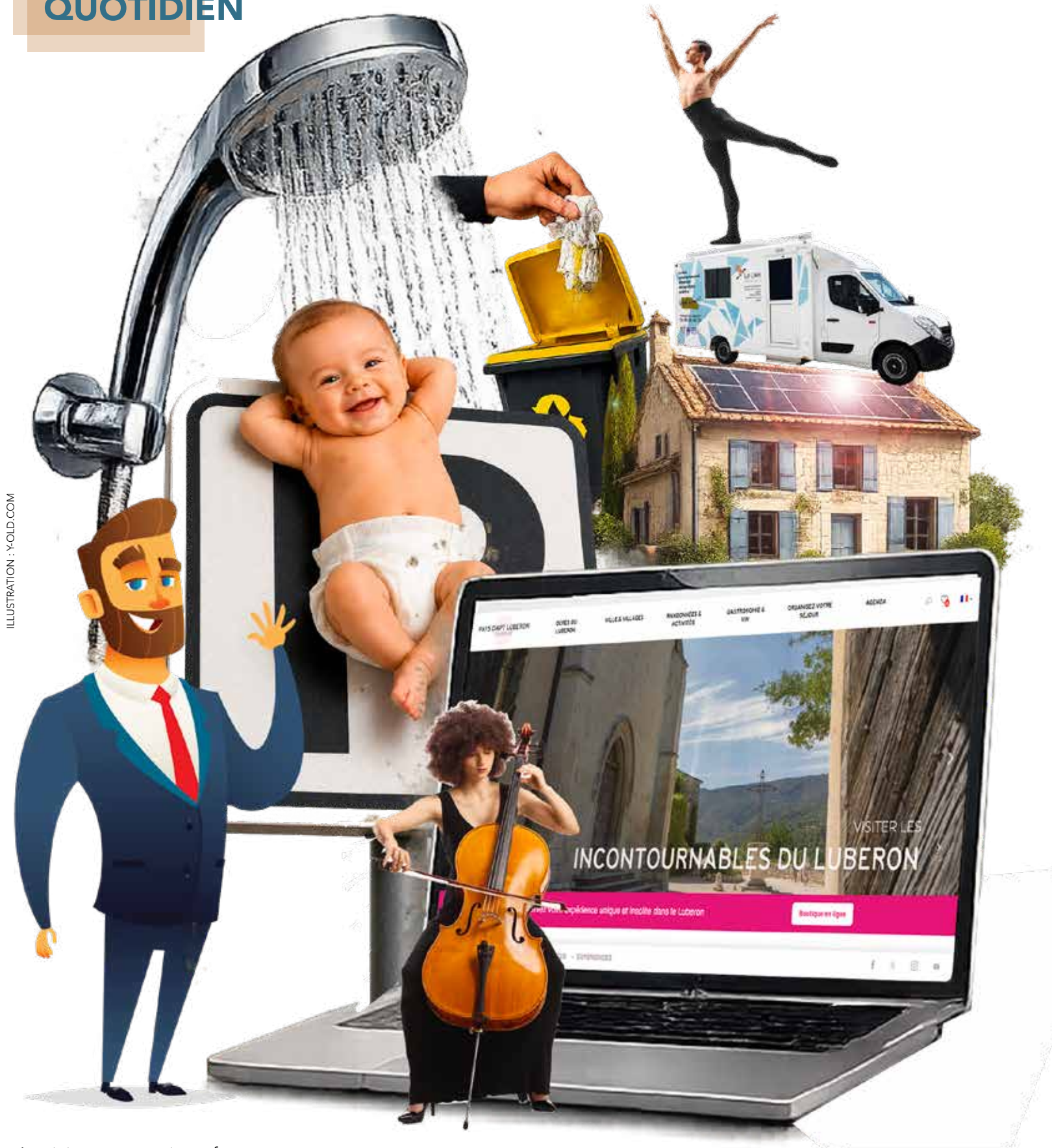
10:30 - Fabienne, récemment installée sur le territoire, se rend en mairie pour obtenir des renseignements sur son futur permis de construire.

La CCPAL assure l'instruction des dossiers d'urbanisme pour les communes membres. Elle élabore également les documents de planification à l'échelle intercommunale, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH).

EAU ET ASSAINISSEMENT

7:00 - Romain, habitant de Gignac, commence sa journée par une douche chaude. Derrière ce geste du quotidien se cache un service essentiel : l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées.

La CCPAL assure la gestion de l'eau potable en régie sur 13 communes et délègue ce service au Syndicat des Eaux Durance Ventoux pour 12 autres communes. Elle gère directement l'assainissement collectif sur 23 communes, tandis que cette compétence est confiée à SUEZ pour Bonnieux et Ménerbes. L'assainissement non collectif (SPANC) est assuré sur l'ensemble du territoire par la Communauté de communes.



Assainissement, petite enfance, mais aussi développement économique ou culture, la CCPAL vous accompagne dans votre vie de tous les jours.

PLAN D'EAU DE LA RIAILLE

12:00 - Céline profite de sa pause déjeuner pour se promener autour du plan d'eau de la Riaille, un lieu apprécié des habitants comme des visiteurs.

La Communauté de communes est responsable de l'aménagement, de la gestion et de l'animation de ce parc de loisirs.

CULTURE

14:00 - Emmanuel accompagne son fils à son cours de piano au Conservatoire de musique intercommunal.

La CCPAL gère le Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal, développe le programme 100 % Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et porte le projet de futur pôle culturel intercommunal.

FRANCE SERVICES

15:15 - Paul a rendez-vous avec l'équipe du Lien, le bus France Services, pour être accompagné dans ses démarches administratives.

Ce service itinérant parcourt les 25 communes du territoire afin d'offrir information, accueil et accompagnement de proximité aux habitants.

GEMAPI

16:00 - Laurence se promène dans le centre-ville d'Apt après s'être garée à proximité du Calavon.

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est exercée par le SIRCC, (Syndicat Intercommunal Rivière Calavon-Coulon) auquel la CCPAL l'a confiée. Cette structure veille à la préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques.

LE CHIFFRE
219*

Agents répartis dans
8 pôles qui travaillent au quotidien
pour les usagers du territoire.

* au 31 décembre 2025

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

18:00 - En récupérant son enfant à la crèche Le Lièvre et la Tortue à Goult, Olivier remarque les panneaux photovoltaïques installés sur le bâtiment.

La CCPAL coordonne les actions de maîtrise de l'énergie à l'échelle du territoire et pilote le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), feuille de route de la transition écologique et énergétique.

DÉCHETS

19:00 - Avant son entraînement sportif, Magali s'arrête à un point d'apport volontaire pour déposer ses emballages recyclables.

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont assurés par le SIRTOM de la région d'Apt, à qui la CCPAL a confié cette compétence.

TOURISME

20:00 - Julien prépare son week-end et hésite entre une balade dans la forêt des Cèdres, le Mourre Nègre ou le Colorado Provençal.

À travers sa compétence tourisme, la CCPAL assure la promotion de la destination, coordonne les acteurs locaux et gère l'Office de Tourisme intercommunal ainsi que ses bureaux d'information.

Par toute l'équipe de la rédaction du Trait d'union



Ce mandat s'inscrit dans la continuité...

**ENTRETIEN
AVEC GILLES RIPERT**
Président de la Communauté
de communes
Pays d'Apt Luberon

— Vous venez d'être réélu à la présidence de la Communauté de communes. Dans quel état d'esprit abordez-vous ce nouveau mandat ?

GILLES RIPERT : J'aborde ce troisième mandat à la présidence de la Communauté de communes avec beaucoup d'enthousiasme et l'envie de concrétiser des projets engagés depuis de nombreuses années. Je remercie sincèrement les élus communautaires pour la confiance qu'ils m'ont renouvelée. Ce mandat s'inscrit dans la continuité des précédents. Il sera avant tout celui de l'aboutissement de projets structurants, préparés de longue date, comme le futur pôle culturel intercommunal ou encore la finalisation de l'aménagement du Plan d'eau à Apt. Mon objectif est de mener à terme les actions engagées et de poursuivre le développement de notre territoire dans un esprit de dialogue, de confiance et de travail collectif.

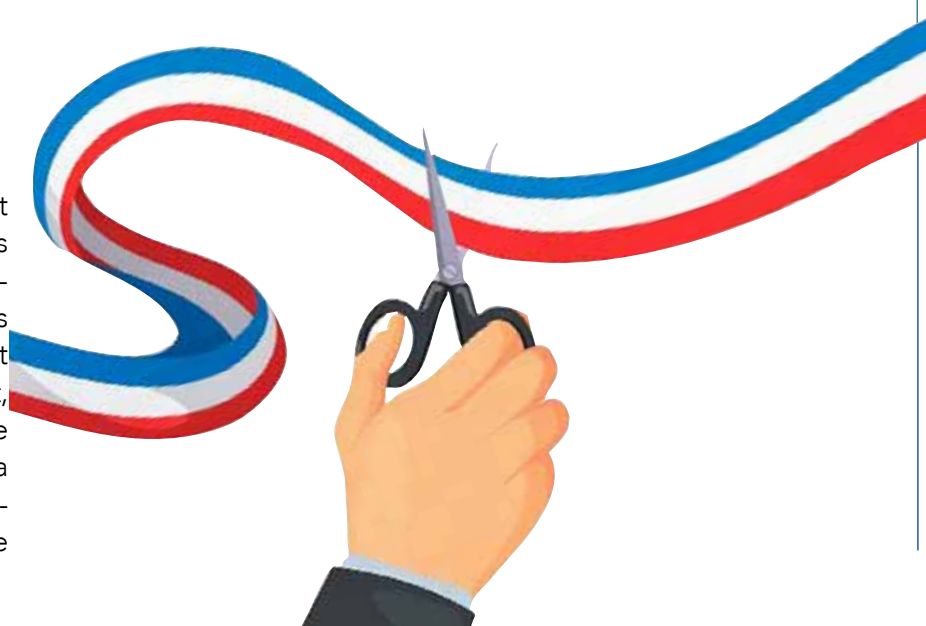
— Quel bilan tirez-vous du chemin parcouru par l'intercommunalité ?

GR : La Communauté de communes s'est profondément transformée. D'une structure essentiellement tournée vers les projets, elle est devenue une Communauté de communes de services qui intervient aujourd'hui dans des domaines essentiels du quotidien : le développement économique, la petite enfance, l'eau et l'assainissement, le tourisme, la culture, ... La fusion des Communautés de communes du Pays d'Apt et de Pont Julien, en 2014, a constitué une étape déterminante. Il a fallu plusieurs années pour construire une identité commune et apprendre

à travailler ensemble. Aujourd'hui, cette étape est pleinement réussie et la Communauté de communes mène des actions cohérentes au bénéfice des communes et de leurs habitants. Ce bilan est avant tout collectif. Je tiens à remercier les élus communautaires qui, au-delà de leurs sensibilités politiques respectives, ont toujours privilégié le dialogue, le consensus et l'intérêt du territoire. Je souhaite également saluer l'engagement des agents communautaires, dont le professionnalisme et l'investissement sont essentiels à la qualité des services rendus aux habitants.

— Quels sont les grands projets de cette mandature ?

GR : Ce mandat sera celui de la concrétisation. L'une de nos priorités sera de poursuivre le développement économique du territoire, notamment en travaillant à la création d'une nouvelle zone d'activités afin de favoriser l'emploi local et de renforcer l'attractivité de notre territoire. Nous continuerons également à investir dans les réseaux d'eau et d'assainissement, à accompagner les communes dans leurs projets grâce aux contrats de plan (N.D.L.R : Aides financières versées par l'intercommunalité aux 25 communes pour financer des projets) et à préparer les équipements de demain, avec notamment une étude sur la réalisation d'une piscine intercommunale. Enfin, l'ouverture du pôle culturel intercommunal constituera l'un des temps forts de ce mandat. Porté depuis près de vingt ans, ce projet symbolise une ambition forte pour notre territoire : offrir un lieu dédié à la rencontre, à la création et à la diffusion culturelle, au service des habitants et des acteurs culturels locaux.



— Quels défis devront être relevés dans les années à venir ?

GR : Nous poursuivrons également les actions engagées en faveur de la transition écologique et veillerons à préserver les équilibres qui font la richesse de notre territoire : une industrie innovante, une agriculture dynamique et un tourisme raisonné, respectueux de notre environnement.

Les attentes des habitants évoluent, tandis que les collectivités doivent composer avec des contraintes financières de plus en plus fortes. Notre responsabilité est de continuer à offrir des services de qualité tout en maîtrisant les dépenses publiques.

— Dans six ans, quel héritage souhaitez-vous laisser ?

GR : J'aimerais que les habitants puissent dire que nous avons tenu nos engagements. Que les projets annoncés ont vu le jour, que de nouvelles entreprises ont pu s'implanter, que les services proposés répondent toujours aux besoins des familles et que les communes continuent à avancer ensemble dans un esprit de confiance et de coopération.

À titre plus personnel, l'une de mes grandes satisfactions serait de voir les habitants sortir du pôle culturel intercommunal après avoir assisté à un spectacle et se dire simplement : « Qu'est-ce qu'on se régale ! ». Ce serait la plus belle reconnaissance pour ce projet porté depuis de nombreuses années et pour l'ambition culturelle que nous souhaitons donner à notre territoire.

Qui quoi comment ?



La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). C'est un collectif de 25 communes qui avance ensemble pour construire des projets communs et utiles à tous.

Certaines actions sont trop grandes pour être portées par une seule commune. C'est là qu'intervient la Communauté de

communes : elle s'occupe par exemple de l'eau, de l'assainissement, de la petite enfance ou du développement économique.

Elle ne remplace pas les communes, elle les accompagne avec des moyens humains, techniques et financiers pour agir ensemble, à l'échelle du territoire.



COMMENT FONCTIONNE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Les élus communautaires se réunissent au sein de la Communauté de communes pour construire des projets communs et développer des services qui répondent aux besoins des habitants.

Mais les élus ne travaillent pas seuls. Au quotidien, plus de 200 agents, exerçant près de 80 métiers différents, mettent en œuvre les décisions prises par les élus. Ils accompagnent les habitants, assurent les services publics, conduisent les projets et veillent au bon fonctionnement de la collectivité.

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

• Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'assemblée qui décide. Il est composé de 48 conseillers communautaires et de 21 suppléants. À l'image d'un conseil municipal, il débat des projets, vote le budget et délibère sur les actions qui relèvent des compétences de la Communauté de communes.

• Le Bureau communautaire

Composé du président, des vice-présidents et des maires ou représentants des 25 communes, le Bureau communautaire assure le suivi des dossiers et prend des décisions dans les domaines qui lui sont délégués par le Conseil communautaire. Ces délégations permettent de faciliter la gestion des affaires courantes de la Communauté de communes.

• Le président

Élu par les conseillers communautaires, il représente la Communauté de communes et préside à la mise en œuvre des décisions prises collectivement par les élus. Il est le chef du personnel et veille à l'exécution du budget (ordonnateur dépenses/recettes).

• Les vice-présidents

Ils accompagnent le président dans la conduite des actions de la Communauté de communes. Chacun est chargé d'une ou plusieurs thématiques, comme l'environnement, le développement économique, les services à la population ou encore l'aménagement du territoire.

Bon à savoir :

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES : DES ESPACES D'ÉCHANGES ET DE PRÉPARATION DES DÉCISIONS

Les commissions rassemblent des élus qui se sont portés volontaires pour travailler sur les compétences de la Communauté de communes. Elles permettent de s'informer, d'échanger sur les projets et d'examiner les dossiers avant leur présentation aux instances décisionnelles. **Présidées par un vice-président, elles formulent des propositions et des avis,** mais ne prennent pas de décision à la place du conseil communautaire.

Comment naît un projet à l'échelle intercommunale ?

1. Une idée, un besoin ?

Tout part d'un besoin du territoire : élus, services, communes ou habitants... chacun peut être à l'origine d'un projet.

2. On en parle et on creuse

Les élus et les services se réunissent pour comprendre le sujet, poser les enjeux et imaginer des solutions. Selon les projets, les communes et partenaires peuvent être associés.

3. On construit le projet

Place à la réflexion collective : on affine les objectifs, on étudie les possibilités et on prépare un projet concret et adapté au territoire.

4. On décide

Le projet est présenté, discuté puis validé par les instances communautaires.

5. On passe à l'action

Les équipes se mobilisent pour mettre en œuvre le projet : travaux, nouveau service, organisation... le projet prend vie sur le terrain.

6. On suit et on ajuste

Une fois lancé, le projet est suivi dans le temps pour vérifier qu'il répond bien aux besoins et, si nécessaire, l'améliorer.

LES CHIFFRES CLÉS de la CCPAL

25 communes
48 conseillers communautaires titulaires
28 858 habitants
(Source Insee : Populations légales millésimées 2023 en vigueur au 1er janvier 2026)
636 km² de superficie
80 métiers représentés par nos 219 agents

Comment sont financés les projets de l'intercommunalité ?

Construire le futur pôle culturel intercommunal, aménager le Parc de loisirs du Plan d'eau de la Riaille, développer les 10 zones d'activités, réaliser des stations d'épuration ... chaque projet porté par l'intercommunalité nécessite des moyens financiers. Pour cela, la Communauté de communes s'appuie sur plusieurs sources de financement :

- la première provient des impôts et taxes ainsi que des contributions des habitants aux services publics qu'elle perçoit directement. Ces recettes permettent de financer les services du quotidien mais aussi une partie des investissements.
- pour réaliser des projets, la Communauté de communes sollicite également des subventions auprès de différents partenaires : l'État, la Région, le Département ou encore l'Union européenne. Ces aides permettent de réduire le coût des projets et de réaliser davantage d'aménagements au bénéfice des habitants.
- enfin, selon les projets, la Communauté de communes peut avoir recours à l'emprunt, comme un ménage qui finance l'achat de sa maison. Cette solution est utilisée pour étaler dans le temps le financement d'équipements qui profiteront aux habitants pendant de nombreuses années.

VRAI ou FAUX ?

> La Communauté de communes remplace les mairies.

_FAUX. Elle intervient uniquement sur certaines compétences définies par la loi ou confiées directement par les communes.

> Les conseillers communautaires sont élus.

_VRAI. Ils sont élus lors des élections municipales (pour les communes de plus de 1 000 habitants) ou désignés parmi les conseillers municipaux (pour les communes de moins de 1 000 habitants).

> La Communauté de communes peut porter des projets qu'une commune ne pourrait pas financer seule.

_VRAI & FAUX. Elle peut financer des projets qu'une commune ne pourrait pas financer seule, à condition qu'ils relèvent de l'intérêt intercommunal et de ses compétences.

*Au moment où le soleil se couche
sur les vacances, toutes les équipes
de la Communauté de communes
vous souhaitent une belle rentrée !*



AGENDA : Tout savoir, tout trouver pour ne rien rater de l'actualité et des événements à venir sur le territoire en scannant ce QR code ou en visitant la rubrique Agenda sur le site de l'Office de Tourisme : luberon-apt.fr